

De l'ancien des terres Breuil & Goulon & de la terre de Montmoreau par un chemin qui y allant le dit chemin
à par la limite nord de cette terre & celle d'un vignes au même, on arrive une haie bordant la dite
vignes, un autre en altes d'effran Moutet et celle des héritiers Puellier & par cette haie on retrouve le
chemin de Calvaud à St. Verain, d'où l'on en fait de cet article.

A 21 Le Breuil.

au nord - Est, le chemin du Breuil aux Goullas - à l'Est, le chemin des Goullas à St. Verain
jusqu'à l'angle Sud du pré d'André Létard. Dudit angle et par la limite Sud de ce pré; d'un
côté à Nicolas Croizat, d'un troisième au dit Létard, de celui de David Girard & d'un autre
au dit Croizat, on va prendre un bois bordant ce dernier pré au Sud-Ouest; après, par le
chemin de Servitude qui se trouve au bout de cette haie, on arrive au chemin de St. Verain
au Breuil, dans lequel on entre à droite pour prendre à gauche, un autre chemin
de Servitude qui borde au Sud les terres d'André Létard, après avoir passé d'un chemin
au bout d'une terre d'effran Moutet & d'un autre d'effran Verain, on prend à droite le dit
côté de cette dernière et par son côté nord on vient prendre à gauche la limite Ouest de
la terre de M. de Beauvoir, pour passer au nord de cette pièce & des batiments & aller du
dit de Beauvoir, parvenu au chemin du Breuil au Nord, on tourne à gauche, par ce
chemin, pour prendre, à l'angle Nord-Ouest d'un airon d'effran Chamelle, la limite
Nord de cet airon & d'une petite pièce de terre au même, puis le côté Est de cette terre, on
prend aussi au levant des batiments & air de M. de Beauvoir, pour ensuite suivre en
ligne droite la limite Nord tant du jardin de David Antoine qui de la terre de
David Girard, retrouvant ainsi le chemin du Breuil aux Goullas.

A 22 Les Ballastiers.

au nord, et à partir du chemin de St. Verain au Breuil, la limite est formée par
le chemin de Servitude et la haie continue bordant l'un & l'autre le pré de l'habitant
Dupuch au nord & au Nord-Est; ensuite on prend le côté Nord du pré de la veuve
Cuvé; puis, de la borne marquant l'extrémité de ce pré, on va par la limite nord
d'un pré à Nicolas Croizat, prendre à droite le chemin des Goullas à Saint
Verain jusqu'à celui de St. Verain à Calvaud; alors on tourne un peu à gauche
par ce dernier, pour prendre à droite le côté Nord - Est d'un grand pré de terre à
M. de Beauvoir. De l'extrémité de ce côté on suit, en ligne droite, la limite
Sud - Est de plusieurs pièces et la partie Sud formée par un chemin de Servitude,
au bout duquel on prend le chemin qui part de ce point & qui conduit de St. Verain
au Breuil; jusqu'au chemin de Servitude d'où l'on en fait de cet article.

A 23 La Bourvillière.

à l'Est, le chemin du Breuil à St. Verain, jusqu'au cadet qui il forme au nord d'une terre
aux héritiers (laussar). Là, on prend à droite la haie qui borde cette terre et la s'élève de celle
de M. Lambert, d'un bonnet au bout de la dite haie, & toujours en passant entre ces deux
pièces, on se dirige au Sud vers le chemin de St. Verain à Montmoreau dans lequel
on entre ensuite à droite & qui limite le lieu dit à l'Ouest jusqu'à l'angle nord-ouest
d'un plus grand terre aux héritiers Chauzeur. De cet angle et en suivant la limite
Nord tant de cette terre que de celle de la veuve Lantier, on va prendre un
chemin de Servitude aboutissant à celui du Breuil à St. Verain.

A 24 Le Bourg.

au nord & à partir de la croix de M. Lambert, la limite du lieu dit
est formée d'abord par la portion du chemin de Montmoreau à St. Verain
comprise entre cette croix et la terre des héritiers Chauzeur (à gauche de ce
chemin) ensuite, par la limite commune à cette terre et à celle de M. Lambert,